



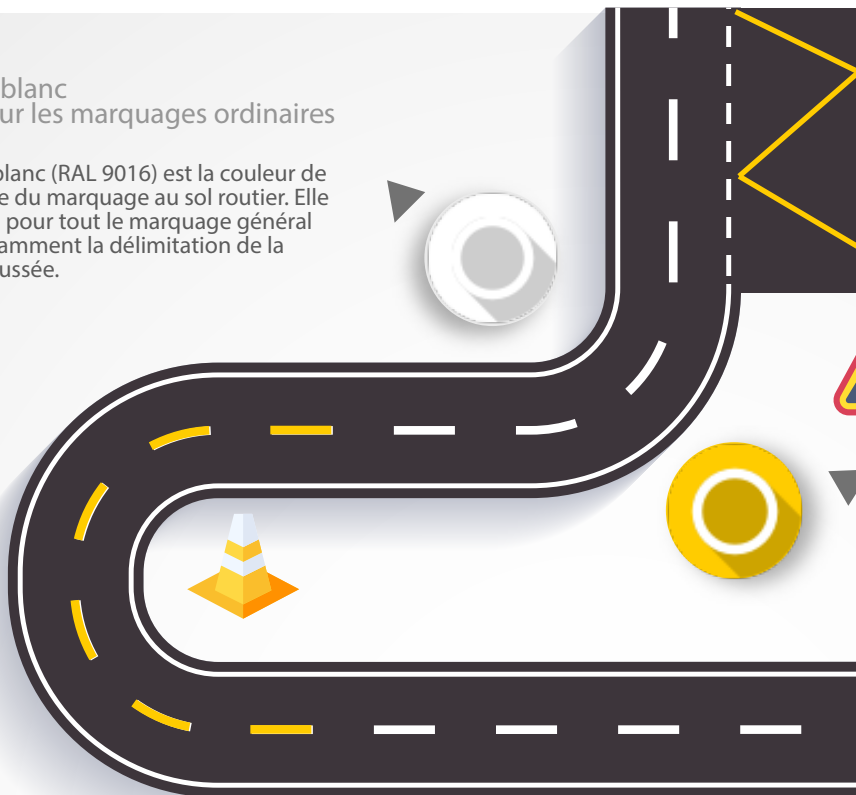
Guide des couleurs du marquage routier

Sur la route, les zones à risques sont indiquées par différents codes couleurs selon le type de danger signalé. Ainsi pour sécuriser ces zones, il existe des marquages au sol réglementaires avec des standards de couleurs précis.



Le blanc pour les marquages ordinaires

Le blanc (RAL 9016) est la couleur de base du marquage au sol routier. Elle sert pour tout le marquage général notamment la délimitation de la chaussée.



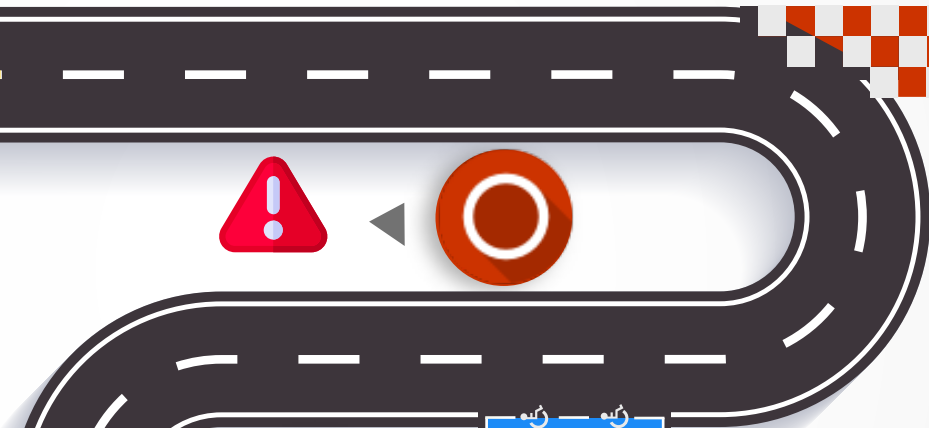
Le jaune pour la réglementation relative aux arrêts et le marquage temporaire

Le jaune (RAL 1023) remplit une triple fonction. Tout d'abord, il peut signaler un arrêt ou un stationnement interdit. Il indique également un emplacement de parking réservé aux livraisons ou un arrêt de bus via des lignes en zig zag. Enfin c'est aussi la couleur utilisée pour le marquage routier temporaire notamment dans le cas de travaux.



Le marquage rouge pour les dangers et interdictions

Le rouge (RAL 3020) signale une interdiction ou un danger. On le retrouve notamment sur les damiers rouge et blanc caractéristiques des voies de détresse.



Le marquage vert pour les cyclistes

Le vert (RAL 6024) est principalement utilisé comme signalétique des pistes cyclables.



Le marquage bleu pour les obligations

Le bleu (RAL 5017) est utilisé pour délimiter les places de stationnement en zone bleue. Il permet également des marquages de protection comme les places pour les personnes handicapées.

